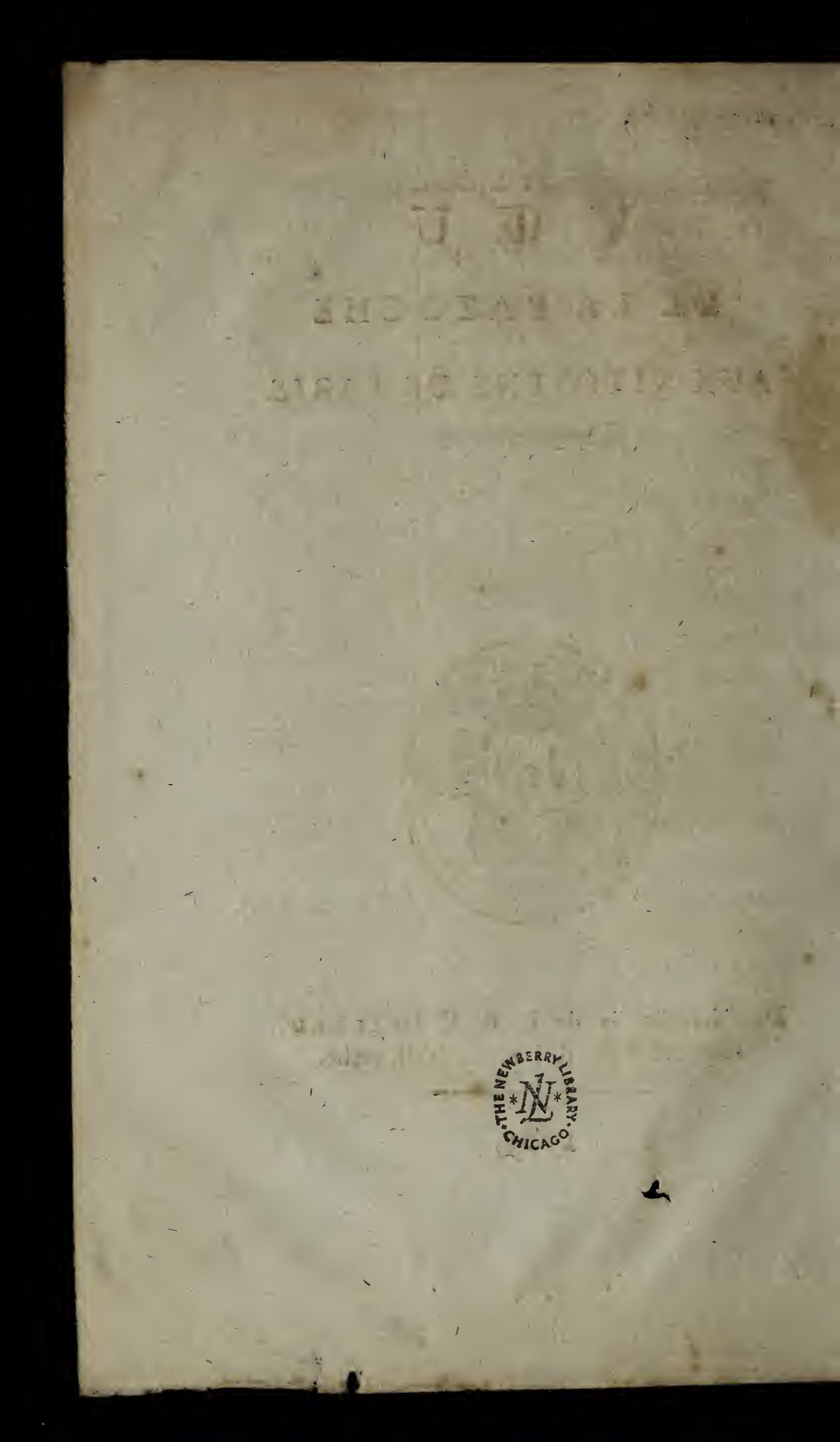
20 avril 1789

VŒU
DE LA BAZOCHE
AUX CITOYENS DE PARIS.



De l'Imprimerie de P. R. C. Ballard,
Imprimeur du Roi & de la Bazoche.

1789.


THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO

VŒU
DE LA BAZOCHE
AUX CITOYENS DE PARIS.

Une guerre malheureuſe & inteſtine épuiſe les forces de l'état ſous Henri II ; l'ennemi triomphe, la France eſt en danger ; les membres qui compoſoient alors la Bazoche volent au ſecours du prince, il accepte leurs ſervices, le bonheur ſeconde leur courage, ils triomphent à leur tour .... non moins zélés mais plus heureux que nous, l'eſtime de la France entière eſt le fruit de leur victoire ; Henri même ne peut leur refuſer la ſienne, mais ce prince y ajoute un nouveau témoignage de ſa reconnoiſſance, il inſtitue *corps militaire* la Bazoche, créée par Philippe-le-Bel cour de judicature.

Ces droits & pluſieurs autres non

moins glorieux, fondés ſur des titres authentiques, nous ont été tranſmis dans toute leur intégrité, & nous en avons joui ſans trouble & ſans réclamations, juſqu'à ce jour déſaſtreux où la capitale alarmée ſur le ſort qui la menaçoit, crut devoir courir aux armes pour conſerver ſon exiſtence.

Sans doute, ſes droits qui nous ont été accordés par Henri II nous furent toujours chers; mais combien dans ces momens de troubles & d'alarmes ne nous furent-ils pas plus précieux encore, puiſque d'eux ſeuls nous tenions la faculté de nous réunir pour conſerver la vie de nos concitoyens aux dépens de la nôtre.

Paris eſt armé : Paris n'a plus rien à redouter de ſes ennemis.

Mais ſi le héros que cette ville s'eſt choiſi pour veiller à ſa ſûreté, n'a plus

rien à craindre des complots qui se tramoient contre la capitale, il n'est pas également tranquille sur les moyens qui doivent assurer la subsistance de cette grande ville.

La Bazoche lui avoit offert ses services, il ne doute pas un moment de la sincérité de notre dévouement; disons le cette confiance dont il daigna nous honorer fut notre plus ferme appui: répandus sur les rives de la Seine jusqu'aux portes de Rouen pour escorter les convois destinés à la capitale, ce n'est qu'au péril de notre vie que nous parvenons à nous maintenir dans les postes qui nous sont confiés, & à faire entrer dans Paris les approvisionnemens qui lui sont nécessaires. Voyez pièces justificatives, nos. 1 & 2.

Nous avons fait peu, sans doute; mais si en entrant dans Paris nous ne nous attendions pas à recevoir des éloges

pour n'avoir fait que notre devoir, nous ne devions pas non plus nous attendre aux reproches qu'on nous adresse.

« La Bazoche, dit-on, veut faire » un corps à part, la Bazoche veut » dominer, veut avoir le pas sur les » citoyens de Paris, il faut s'en méfier, » la dissoudre & classer chacun de ses » membres dans le district qui lui est » propre. »

La Bazoche ne veut point se former en corps, parce qu'elle en est un, & les titres qui l'établissent sont si positifs, que tout récemment encore les représentans de la commune de Paris ont déclaré & par écrit qu'ils ne pouvoient dissoudre ni modifier ses prérogatives, & qu'à l'assemblée nationale seule appartenoit ce droit, (voyez pieces justificatives, no. 3). Mais on doit si peu se méfier de ce corps, qu'il n'a jamais donné & ne donnera jamais des preuves de son existence militaire, que quand le bien

général lui en a imposé & lui en imposera l'obligation; & que ses services seront agréés par la voix publique.

La Bazoche ne veut point dominer: quelque poste, quelque rang qu'on lui assigne, le remplir dignement, être utile à ses concitoyens, voilà son ambition. Mais il faut la dissoudre, incorporer ses sujets dans les districts de Paris. Qu'on nous permette une réflexion.

L'existence mobile de chacun des individus qui composent le corps de la Bazoche, ne permet pas de mettre ce projet à exécution sans offrir de grands inconvéniens, sans domiciles fixes & durables, aujourd'hui dans l'arrondissement d'un district & demain dans un autre, ce seroit exposer ceux dans lesquels nous nous trouverions inglobés pour un moment, à faire chaque jour un travail pénible pour se compléter de nouveau.

Et pourquoi veut-on nous diſſoudre, nous incorporer ? parce que nous voulons avoir le pas ſur les citoyens de Paris : jamais cette prétention n'a été la nôtre.

Habitans inſtantanés de cette ville immenſe, preſque tous étrangers à la capitale, ſi nous avons la noble fierté de croire que nous remplirions dignement notre poſte ſi l'on nous plaçoit à la tête de ſes habitans, nous n'avons pas la ſotte vanité de penſer que ce poſte nous eſt dû; l'expérience aprouvé que ce rang glorieux eſt fait pour être occupé par la milice pariſienne, ſi elle daigne nous aſſocier à ſes travaux fiers de ſervir ſous elle, nous pouvons répondre d'avance que nous ſerons dignes de ſa confiance, & que pour mériter ſon eſtime nous n'avons pas beſoin de précéder mais de ſuivre ſes drapeaux.

Signé, LOMBARD,
Officier de la premièreCompagnie.

Pour Pouvoirs.

CHASTIGNIER DU COLOMBIER,
Chancelier.

HENRY,
Colonel.

PILLET,
Lieutenant-Colonel.

LAURENT,
Major-général.

L'HUILLIER,
Commiſſaire des Guerres.

CAMIAT,
Commiſſaire des Guerres, Adjoint.

BONNETET,
Aide-Major-général.

BRUN,
Major du premier Bataillon.

LABOURET,
Aide-Major du premier Bataillon.

MÉRIGOT DE ROCHEFORT,
Aide-Major du deuxième Bataillon.

N°. I.

HOTEL DE VILLE DE PARIS.

COMITÉ PROVISOIRE DE SUBSISTANCE.

Le comité ne peut voir ſans affliction que Meſſieurs de la Bazoche aient cru avoir le droit de ſe plaindre du procédé de l'un ou d'aucuns de ſes membres; il eſt poſſible que dans un moment où l'approviſionnement de la capitale paroiſſoit être en danger, la nouvelle d'un pillage énorme, ait pu donner un ton dechâleur à des expreſſions qui ne s'adreſſoient nullement au Commandant de la Bazoche, & que le comité, au ſurplus, déſavoue hautement. Il ne peut trop faire l'éloge du zèle, du patriotiſme & du courage intrépide de Meſſieurs de la Bazoche, & il croit n'avoir rien de mieux à faire que de ſe mettre entièrement à leur diſcrétion, en leur *obſervant que ſans eux, leurs concitoyens euſſent déjà été en proie aux horreurs*

de la famine, & que si la ville étoit privée de leur assistance, elle seroit la victime de ce fléau.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 2 Août 1789. *Signé,* BOUCHER, BUFFAULT, TASSIN, DUSAULX, GIBERT, BOURDON-DES-PLANCHES, LE GRAND-DE-SAINT-RENÉ & DELEUTRE.

Scellé d'un sceau de cire noire, aux Armes de la Ville.

N°. II.

HOTEL DE VILLE DE PARIS.

COMITÉ PROVISOISE DE SUBSISTANCE.

LE comité après avoir entendu le rapport à lui fait par M. Virion, commandant le détachement de Volontaires de la Bazoche au Pecq, le remercie de sa conduite sage & politique, & le prie très-instamment de vouloir bien continuer

le ſervice national dont il s'acquitte avec tant d'honneur.

Le comité l'autoriſe à ſe conformer entièrement à l'inſtruction & à la déciſion qui lui a été donnée par le comité, relativement à la quantité de grains & farines deſtinés à l'approviſionnement de Verſailles; les beſoins de la ville de Paris ſont tels, qu'il n'eſt pas poſſible de rien diſtraire de ſon approviſionnement, ſans le plus grand danger.

Fait au Comité, ce 17 Août 1789.

Signé, BAILLY, Maire, BUFFAULT, PELISSANT, VEYTARD, TESSIER :

Et plus bas,

M. Virion voudra bien ſe conformer aux ordres & inſtructions de Meſſieurs du comité des ſubſiſtances, à l'Hôtel-de-Ville, le 18 Août 1789.

Signé, LA FAYETTE.

Scellé du ſceau de l'Hôtel-de-Ville, en cire rouge.

N°. III.

ASSEMBLÉE

DES REPRÉSENTANS

DE LA COMMUNE DE PARIS.

Extrait des délibérations de l'Assemblée des Représentans de la commune de Paris.

du 4 Août 1789.

MESSIEURS de la Bazoche ayant exposé que leur corporation excitoit quelques plaintes, l'Assemblée en rendant les témoignages dus aux preuves multipliées de leur dévouement & de leur patriotisme, *a pensé que c'est à l'Assemblée Nationale à prononcer si les privilèges de la Bazoche de Paris sont de nature à être abolis, changés ou conservés.*

Délivré par nous, ſecrétaire de l'Aſſemblée des Repréſentans de la commune de Paris, le 4 Août 1789.

Signé, JOLLY, Secrétaire.

Scellé du ſceau de cire noire, aux Armes de la Ville.

De l'Imprimerie de BALLARD, Imprimeur du Roi, rue des Mathurins.